

## Escroquerie marché chinois

La Fédération des Grands Vins de Bordeaux nous alerte vis-à-vis de tentatives d'escroquerie concernant le marché chinois, bien connues des services de l'Ambassade de France à Pékin.

Xi'an ville, province, est réputée aujourd'hui pour être la capitale des escrocs du vin (mais cela peut concerner aussi d'autres régions).

Le procédé est toujours le même : le viticulteur est approché par une société chinoise, qui se déclare prête à passer une grosse commande entre 150 000 et 300 000 euros. Cette proposition de commande ne fait l'objet que de très peu de négociations, car les acheteurs potentiels sont d'accord pour payer le prix demandé par le viticulteur et ils envoient une proposition de contrat conforme à la réglementation.

Mais le piège se déroule selon les étapes suivantes :

- les acheteurs potentiels affirment que les lois du commerce chinois imposent au vendeur de venir signer le contrat,
- le vendeur prend son billet d'avion
- il est accueilli à l'aéroport par le gouverneur de la province, le maire, son épouse, l'acheteur, un traducteur ... mais ce sont tous en réalité des acteurs ou membres de la mafia locale
- le cérémonial se poursuit au restaurant puis dans un hôtel luxueux, mais au final c'est le vendeur qui va devoir payer toute la note,
- lors de la discussion commerciale, on explique au vendeur qu'en Chine, pour faire affaire, il faut offrir des cadeaux, très chers, (bijoux, articles de luxe...) aux officiels, à la femme du maire, bref à tout le monde, l'objectif étant de soutirer au vendeur le maximum d'argent
- si le vendeur refuse de céder, les « manœuvres d'intimidation » peuvent aller jusqu'à le retenir dans sa chambre d'hôtel pendant plusieurs jours pour le faire craquer...

Des dizaines de plaintes ont été déposées depuis 1 an, émanant de la même province qui s'est fait une spécialité de cette escroquerie. Aucune condamnation n'a été prononcée par le gouvernement chinois, qui considère simplement que ce sont des négociations qui ont mal tournées.

De guerre lasse, certains vendeurs signent aussi le contrat pour avoir la paix et repartir plus vite. Mais là encore attention, car le contrat est valable : s'il n'est pas honoré, les escrocs peuvent poursuivre le vendeur et lui réclamer des dédommagements.

**Contact :** <mailto:florence.rondeau@fgvb.fr>